Angers, le 15 septembre 2025

N° /SID-NO /USID AGS

Service d’infrastructure de la Défense Nord-Ouest

Bureau Achats Angers

Affaire suivie par Françoise THIBAUT

Tel 02.41.68.75.74

Mail : [francoise.thibaut@intradef.gouv.fr](mailto:francoise.thibaut@intradef.gouv.fr)

|  |  |
| --- | --- |
| Objet de la prestation | ANGERS (49) – Caserne VERNEAU  Missions géotechniques G1, G2 AVP et G4 dans le cadre de la construction d’un bâtiment identitaire de 130 lits |

#### **PIECES JOINTES** :

1. Cahier des clauses administratives particulières et Acte d’Engagement
2. Tableau des critères de jugement des offres

Madame ou Monsieur,

Veuillez trouver ci-jointes les pièces concernant le projet de marché cité en objet.

Si vous souhaitez remettre une proposition, je vous demande de me renvoyer **l’ensemble des pièces 1 ci-dessus** complétées et accompagnées :

1. D’un formulaire DC1 (lettre de candidature, disponible sur [www.minefe.gouv.fr](http://www.minefe.gouv.fr) ).
2. D’un formulaire DC2 (déclaration du candidat, disponible sur [www.minefe.gouv.fr](http://www.minefe.gouv.fr) ).
3. Des attestations d’assurance à jour
4. De l’attestation de régularité fiscale délivrée par les DDFIP
5. De l’attestation de vigilance délivrée par l’URSAFF
6. D’un RIB

Le dossier devra me parvenir **obligatoirement** de façon électronique via [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr). Tout envoi papier par voie postale ou par mail sera rejeté.

La signature électronique n’est pas obligatoire.

La date limite de remise des offres est fixée au **06 octobre 2025 à 11h00.**

Je vous précise que l’offre ainsi que les documents complémentaires qui pourront vous être demandés devront être rédigés en langue française, sous peine de ne pas être étudiés.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

* Administratif : Mme Françoise THIBAUT au 02.41.68.75.74
* Technique : M. Marc BOUCHER au 02.41.68.75.59

Le jugement des offres sera effectué selon les critères suivants :

* Prix : 70%
* Délai : 30%

Les variantes sont interdites.

Aucune négociation ne sera engagée avec les candidats ayant déposé une offre inappropriée ou anormalement basse au sens des articles R 2152-3 à R 2152-5 du décret 2018-1075 du 03 décembre 2018.

Le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d’attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l’expression de ma considération distinguée.

L’Ingénieur Général de 2ème classe Philippe BRISEMURE, directeur du SID Nord-Ouest

par délégation l’Ingénieur Civil de la Défense Hors Classe Bruno MESANGE

Chef du Bureau de Conduite d’Opération d’Angers.